



En partenariat avec



Priorités du L20 pour la présidence turque du G20

Le Groupe syndical L20 représente la voix des travailleurs et des travailleuses à travers leurs syndicats auprès du G20. Il est convoqué par la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Commission consultative auprès de l'OCDE (TUAC), travaillant en collaboration avec les organisations hôtes actuelles du L20, TÜRK-İŞ, HAK-İŞ et DİSK. Pour de plus amples informations, veuillez consulter Labour20.org.

Les thèmes du G20 « inclusion », « application » et « investissement », fixés par la présidence turque en 2015, reflèteront les priorités du mouvement syndical mondial énoncées par le L20, pour autant qu'ils comportent une dimension durable et sociale.

» **La création d'emplois et la formalisation du travail pour les jeunes et les femmes nécessitent d'urgence un investissement dans l'infrastructure et l'économie des soins de la part des dirigeants du G20 ».**

SHARAN BURROW, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)

UNE CROISSANCE GLOBALE, DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES INVESTISSEMENTS

La création d'emplois et la réduction des inégalités doivent être placées au cœur du programme de croissance inclusive du G20. Le G20 s'est engagé à augmenter le PIB de 2,1 % au-dessus des prévisions des politiques actuelles d'ici 2018. À l'heure actuelle, le G20 est encore loin de cet objectif. Le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes et l'apparition de la déflation en Europe constituent d'importants risques pour l'emploi et les niveaux de vie. La croissance est au point

mort dans de nombreuses économies en raison de l'austérité budgétaire et de la stagnation des revenus des familles qui travaillent. Les limites imposées par l'austérité sont reflétées par le rejet de ces politiques par les citoyens tant dans les pays du G20 qu'ailleurs. Dans le même temps, des montants élevés de capitaux sont inexploités dans les bilans.

Des taux élevés de chômage menacent la cohésion sociale. Dans l'hypothèse de politiques inchangées, le déficit d'emplois à l'échelle mondiale continuera de se creuser et d'ici 2019 plus de 212 millions de personnes seront sans emploi, contre 201 millions en 2014.

» **Une stratégie équilibrée est nécessaire pour relancer la croissance, créer des emplois et s'engager dans une voie plus inclusive et durable de développement: des salaires plus équitables afin d'accroître le pouvoir d'achat des personnes à revenus faibles et moyens, ainsi que des investissements publics accrus sont nécessaires pour relancer une croissance génératrice d'emplois, inclusive et durable et stimuler la demande globale. »¹**

JOHN EVANS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE AUPRÈS DE L'OCDE (TUAC)

Pour toute demande d'interview, contacter

Anna Byhovskaya
+33 155 37 37 37
byhovskaya@tuac.org

Gemma Swart
+32 479 06 41 63
gemma.swart@ituc-csi.org

Les recommandations de politique structurelle doivent être modifiées, encourageant des salaires minimums vitaux en fonction des contextes nationaux, tout en renforçant la couverture des négociations collectives en tant qu'objectif politique central.

La présidence turque, en plaçant l'inclusion en haut de la liste des priorités de cette année, suscite l'attente que la lutte contre l'inégalité des revenus et la promotion de l'intégration des groupes vulnérables sur les marchés du travail seront promues et suivies résolument en appliquant des critères clairs en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. La proposition de travailler en ce qui concerne la part des revenus du travail au sein du Groupe de travail sur l'emploi est importante et pourrait générer jusqu'à 5,84 % de croissance supplémentaire dans les pays du G20 en augmentant simultanément les niveaux de salaires et d'investissements publics, comme le préconise la modélisation du L20 en 2014.

À cette fin, une coordination des politiques entre les organismes publics et une cohérence des politiques parmi les membres du G20 sont essentielles. Une réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances en septembre peut contribuer à intégrer les plans du G20 pour la croissance et l'emploi. Afin d'assurer une mise en œuvre participative et efficace des politiques, les engagements pris dans le passé doivent être évalués et les structures de dialogue social doivent être davantage renforcées.

Quant à l'avenir, le L20 propose les actions politiques suivantes pour le G20:

- Examiner les plans du G20 pour la croissance et l'emploi en ce qui concerne les mesures nécessaires pour soutenir la demande globale;
- Inclure des objectifs en matière d'investissement et évaluer l'impact à long terme de ces stratégies sur les niveaux de vie;
- Prendre des mesures pour inverser la tendance à la baisse de la part des salaires pour les faibles et moyens revenus dans les pays du G20 afin d'injecter un pouvoir d'achat dans l'économie réelle en renforçant les systèmes de négociation collective et en augmentant les salaires minimums;
- Soutenir la création d'emplois de qualité grâce notamment au respect et à la ratification des droits fondamentaux au travail, définis par l'OIT;
- Adopter des politiques structurelles ciblées

conduisant au perfectionnement des compétences et à l'innovation, tout en renforçant la protection sociale et les services publics;

- Réduire l'emploi précaire et promouvoir des marchés du travail inclusifs en relançant le taux d'activité des groupes vulnérables, notamment grâce à des investissements dans l'économie des soins garantissant des structures de prise en charge des enfants, des soins aux personnes âgées et des soins de santé, ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie;
- Commencer à mettre en œuvre l'accord visant à réduire de 25 %, d'ici 2025, l'écart entre hommes et femmes en matière de participation au marché du travail et simultanément l'écart salarial entre hommes et femmes;
- soutenir l'emploi des jeunes en introduisant des garanties pour la jeunesse et des stratégies globales en faveur de la jeunesse et en matière de compétences comportant des objectifs concrets, notamment des formations professionnelles et des apprentissages de qualité, comme le réclament le L20 et le B20, et en augmentant les investissements dans l'éducation publique de qualité.

Un tel ensemble de mesures bénéficierait de l'appui des travailleurs/euses.

L'INCLUSION

Un comportement responsable des entreprises et des politiques commerciales en vue d'un relèvement social et de la sécurité des travailleurs/euses

Les tragédies survenues récemment au Bangladesh, au Cambodge et au Pakistan ont mis en évidence les conditions de travail épouvantables dans les chaînes d'approvisionnement, soulignant le besoin urgent pour les gouvernements de prendre des mesures en ce qui concerne le comportement responsable des entreprises et des lieux de travail plus sûrs. Le G20 devrait:

- renforcer la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en développant des plans d'action nationaux globaux, abordant la dimension tant nationale qu'internationale, et appliquer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en particulier en renforçant les Points de contact nationaux;

- mettre en place des procédures douanières destinées à identifier et à saisir les biens produits par le biais du travail forcé ou d'autres formes d'esclavage moderne et promouvoir la ratification du « Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé »;
- combattre le travail précaire et informel grâce à des garanties législatives contraignantes des droits fondamentaux et à des procédures de contrôle;
- assurer un suivi de la Déclaration du G20 sur des lieux de travail sûrs moyennant des mesures politiques visant à protéger les vies conformément aux principes relatifs au travail décent;
- déterminer les conditions dans lesquelles le relèvement économique dans les chaînes d'approvisionnement contribue au relèvement social.

La plupart des gouvernements du G20 s'engagent dans des négociations bilatérales, régionales et multilatérales de nouveaux accords commerciaux comprenant une série de nouvelles questions, notamment l'investissement et l'harmonisation réglementaire allant au-delà du commerce. Étant donné que la grande majorité des membres de l'OMC ne participe pas à ces accords, en particulier les pays en développement, le G20 devrait :

- examiner la relation entre les nouveaux accords et l'intégrité du système commercial multilatéral visant à promouvoir un ensemble universel de règles commerciales établies de manière inclusive et où le développement durable constitue un élément clé;
- aider la 10e Conférence ministérielle de l'OMC à garantir un accord sur le programme de travail pour l'après-Bali qui donne la priorité à la mise en œuvre du mandat de développement du cycle de négociations de Doha pour le développement en prenant en compte le principe du traitement spécial et différencié.

Politiques de développement et financement pour des sociétés plus équitables et prospères

Cette année posera de nouveaux jalons en ce qui concerne les futures stratégies de développement, notamment l'établissement des Objectifs de développement durable pour l'après-2015 (ODD) et la troisième Conférence sur le financement du développement. Bien que les deux processus soient liés, ils mettent l'accent sur différents ensembles de mesures. Le G20 devrait promouvoir des mesures et des normes et soutenir des moyens de mise en

œuvre qui répondent aux besoins des travailleurs/euses et de l'économie réelle, notamment la réalisation des objectifs du travail décent, la protection des droits humains et la promotion de l'investissement responsable soutenant la croissance inclusive dans les pays en développement, en particulier lorsque le secteur privé est engagé en tant qu'acteur du développement, et par conséquent :

- combattre les inégalités de revenus et entre hommes et femmes en garantissant l'accès des ménages à faibles revenus à des emplois de qualité, à des salaires minimums vitaux et à la formation, et mesurer la pauvreté et les inégalités au-delà du PIB selon une approche pluridimensionnelle;
- soutenir la transition vers l'économie formelle moyennant des cadres de revenus et de redistribution ancrés dans un programme en faveur du travail décent fondé sur les droits humains;
- assurer une protection sociale universelle;
- encourager des investissements durables et sociaux et favoriser le financement public, notamment des services de santé d'un coût abordable et une éducation de qualité gratuite, une économie et une infrastructure à faible émission de carbone;
- garantir une responsabilisation et une transparence, une inclusion financière et un partage équitable des risques dans les mécanismes de financement privés et privé-public par le biais d'une planification à long terme;
- allouer 0,7 % du RNB à l'APD déliée et 0,15-0,2 % pour aider les PMA, par le biais d'engagements obligatoires assortis de délais en vue d'une éradication de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement durable essentiels;
- promouvoir une mobilisation des ressources nationales sur la base de systèmes fiscaux progressifs, tout en luttant contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites;
- intégrer ces considérations dans l'étude et le travail dans le cadre du G20 sur les pays en développement à faible revenu.

L'INVESTISSEMENT

Promouvoir un investissement responsable à long terme

Le G20 a joué un rôle de premier plan dans la mobilisation des investisseurs institutionnels en vue d'un investissement à long terme. Dans ce contexte, les caisses de retraite des travailleurs/euses ont un rôle central à jouer compte

tenu de leurs obligations à long terme et de leurs horizons d'investissement. Le programme d'infrastructure du G20 accorde une importance toute particulière à l'utilisation des fonds publics dans la mobilisation des fonds privés. Toutefois, cela doit être évalué adéquatement et géré de manière transparente afin que les bénéfices et les gains ne soient pas privatisés et les pertes et les déficits soient socialisés. En outre, cela ne devrait pas empêcher le développement durable de l'accès universel aux services publics. Par ailleurs, le G20 devrait aider les investisseurs institutionnels à apporter des capitaux patients, productifs et engagés de façon responsable, tout en abandonnant le comportement commercial à court terme et spéculatif. Le L20 appelle les ministres des Finances du G20 à orienter le programme d'investissement à long terme vers:

- l'intégration de politiques d'investissement responsable par les investisseurs institutionnels – y compris des critères environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance reconnus à l'échelle internationale – la promotion du leadership moyennant des régimes de retraite organisés collectivement, et la garantie de la responsabilisation, de l'intégrité et de la transparence des gestionnaires d'actifs et des banquiers – notamment des mécanismes efficaces de protection des dénonciateurs;
- l'établissement de règles strictes régissant les accords équitables et transparents de partage des risques, les objectifs de création d'emplois et les normes de travail décent dès que les fonds publics sont utilisés pour soutenir des projets d'infrastructure privés, et l'engagement à préserver et à soutenir l'accès universel aux services publics.

Lutter contre le changement climatique et assurer une croissance verte

Le G20 se trouve dans une position unique pour ouvrir la voie qui conduira à des résultats ambitieux et équitables des négociations multilatérales sur le climat à Paris cette année en:

- soutenant le versement rapide de contributions au Fonds vert pour le climat, conformément à l'engagement pris en 2014, le développement de régimes de taxation du carbone et la création d'obligations vertes en tant que moyen pour fournir des options à long terme pour les investisseurs responsables;
- intégrant les considérations sur les effets potentiels du changement climatique lors de la planification de nouveaux investissements, du développement de l'infrastructure et de politiques industrielles;

- alignant mieux les politiques économiques, d'emploi et d'innovation sur les politiques climatiques, notamment à travers la promotion d'investissements permettant la transformation des secteurs économiques traditionnels en secteurs « plus verts » tout en oeuvrant pour garantir des moyens de subsistance durables;
- s'engageant à développer des stratégies de transition juste afin que les travailleurs/euses soient accompagnés dans la transformation radicale nécessaire dans tous les secteurs en offrant de nouvelles possibilités de travail décent, une protection sociale et un développement des compétences, notamment des programmes de formation pour que les travailleurs/euses puissent accéder à des « emplois verts » de qualité en mettant particulièrement l'accent sur les communautés vulnérables.

L'APPLICATION

Intensifier les efforts par rapport à l'imposition et la réglementation financière

Le L20 soutient le plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS, sigle en anglais) pour combattre l'évasion fiscale des sociétés multinationales (EMN), ainsi que l'engagement en faveur d'un échange automatique d'informations entre autorités fiscales pour combattre la fraude fiscale. Les questions concernant le respect des obligations fiscales par les EMN ne devraient pas se limiter à des échanges bilatéraux entre les entreprises et les autorités fiscales. La dimension de toutes les parties prenantes dans les déclarations fiscales revêt une importance cruciale. Pour autant que les exigences de confidentialité soient respectées, le processus devrait également s'étendre à un groupe plus large de parties prenantes, notamment aux représentants des travailleurs et aux actionnaires qui ont un intérêt à long terme dans la performance de l'entreprise, et les organisations concernées de la société civile. Bien que certains progrès aient été réalisés pour accroître la participation des pays en développement, l'inclusion du processus BEPS devrait être davantage améliorée. Le L20 exhorte le G20 à:

- prendre des mesures par rapport aux résultats attendus du plan d'action concernant le BEPS et dans la phase d'application en vue d'accroître la transparence publique sur la déclaration fiscale des entreprises;

- mobiliser des ressources financières et des capacités institutionnelles pour aider tant la société civile que les administrations fiscales dans les pays en développement à participer au processus.

Les progrès relatifs aux réformes financières convenues par le G20 sont trop lents. Une inquiétude de premier plan est le faible niveau d'ambition à résoudre le problème des banques « trop grandes pour faire faillite » moyennant des mesures structurelles efficaces. Ces réformes du secteur bancaire ont fait l'objet d'un examen par le G20 et le Conseil de stabilité financière (CSF) en 2009-2010. Elles ont par après été abandonnées et n'ont été inscrites à l'ordre du jour du G20 que lors du Sommet à Saint-Petersbourg. Ceci a conduit à un manque de coordination entre les mesures réglementaires aux États-Unis (règle Volcker) et en Europe (Loi bancaire, réforme Vickers, proposition Barnier) ainsi qu'à un manque de considération de leur impact sur l'emploi, la protection des consommateurs et la gestion des risques.

Le G20 devrait, en outre, adopter une approche plus globale des taxes et des finances. Le traitement fiscal du secteur financier – banques, secteur bancaire parallèle et fonds privés de capitaux – engendre des complications pour la mise en œuvre efficace du plan d'action concernant le BEPS, notamment en ce qui concerne l'utilisation abusive des conventions fiscales (action n° 6), les montages hybrides (n° 2) et les déductions d'intérêts (n° 4).

Le L20 exhorte les ministres des Finances du G20 et les gouverneurs des banques centrales à :

- œuvrer pour des principes harmonisés à l'échelle internationale concernant la réforme bancaire structurelle en vue de protéger la banque de détail des transactions et des services bancaires d'investissement volatiles;
- prendre des mesures concrètes pour accroître la coordination entre le Plan d'action du CSF et le Plan d'action de l'OCDE concernant le BEPS et veiller à ce que la planification fiscale agressive et la fraude fiscale au sein du secteur financier soient efficacement combattues.

Assurer une cohérence et une coordination des politiques

Compte tenu du caractère horizontal et intersectoriel des questions abordées au niveau du G20, des mécanismes assurant une plus

grande coordination des politiques entre les organismes publics et parmi les membres du G20 doivent être renforcés avec le concours des organisations internationales et des partenaires sociaux. Le Groupe de travail sur l'emploi et le volet financier (Finance Track) devraient renforcer leur collaboration en vue de la réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances – qui représente une occasion importante de forger un accord sur des stratégies de croissance globale.

Garantir une mise en œuvre et un suivi rapides et efficaces des engagements pris dans le passé s'avère essentiel en vue de la légitimité du G20 pour obtenir des résultats politiques concrets. Le cadre de responsabilisation du G20 devrait permettre d'engager un processus inclusif et comporter des consultations avec d'autres parties prenantes. Cela est indispensable pour garantir une évaluation équilibrée des politiques structurelles. Les contributions des groupes de consultation devraient être examinées de très près, en particulier en ce qui concerne la modélisation économique et les conseils pratiques sur les réformes des politiques.

ACTIONS DU L20

La CSI et la TUAC entreprendront une enquête de suivi des membres dans le cadre des actions de suivi menées à l'échelle nationale. Le L20 mettra particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des engagements en ce qui concerne la création d'emplois, l'initiative de réduction de 25 % de l'écart entre hommes et femmes d'ici 2025, les investissements dans l'infrastructure, les apprentissages de qualité et les règles fiscales (moyennant le processus BEPS).

Le L20 organisera une série de réunions à l'intention des centrales syndicales dans les pays du G20, afin que les diverses perspectives soient prises en compte dans le processus du G20. Le L20 entretient également un dialogue avec le B20 afin de suivre de près l'accord sur des « apprentissages de qualité », l'infrastructure et toute une série d'autres questions, ainsi qu'avec le C20 sur les priorités politiques communes.

1. Les ministres du Travail et des Finances du G20 ont reconnu la légitimité d'une telle stratégie lors de la réunion conjointe à Moscou en juillet 2013, en s'engageant en faveur de « politiques du marché du travail et d'investissements sociaux soutenant la demande globale et réduisant les inégalités, notamment par une hausse générale de la productivité, une protection sociale ciblée, des salaires minimums établis à des niveaux appropriés et conformément aux systèmes nationaux de fixation des salaires, des conventions collectives nationales et d'autres politiques destinées à renforcer les liens entre la productivité, les salaires et l'emploi ».

Pour toute demande d'interview, contacter
Anna Byhovskaya
+33 155 37 37 37
byhovskaya@tuac.org

Gemma Swart
+32 479 06 41 63
gemma.swart@ituc-csi.org